

- ❖ **SE RASSURER** par la consolidation et l'acquisition des bases nécessaires pour appréhender le marché du travail et le choix du secteur professionnel
- ❖ **SE PROFESSIONNALISER** dans le secteur professionnel choisi par l'acquisition d'attestation ou certification de compétences, attestation d'aptitudes et de capacités, à destination des employeurs et des professionnels de l'insertion et de l'emploi

3) **Préparer la sortie du parcours :**

La fin du parcours permet, selon les acquis et le projet du bénéficiaire, un accès à l'emploi, à la formation ou à l'entrepreneuriat

- ❖ **SE PROJETER** par des actions de recherche active d'emploi, de soutien aux démarches, de dynamisation et de positionnement sur des emplois ou formations complémentaires en partenariat avec les acteurs locaux pour valider son projet professionnel.
- ❖ **S'INSERER** en permettant au bénéficiaire de garder un accompagnement personnel et collectif à l'issue de son parcours

Règlement Général de Protection des Données

Le Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 renforce et unifie la protection des données individuelles des résidents européens. Afin de respecter les obligations, le **Campus Nature Provence** en tant que porteur du projet **IN TERRAS**, s'engage à assurer la confidentialité. Nous sommes très attachés à la transparence de nos actions et nous vous précisons le cadre légal de celles-ci.

Les données collectées dans la présente fiche ont pour but de nous permettre de traiter votre candidature et votre parcours **IN TERRAS** au sein de notre organisme dans les meilleures conditions. Ces données sont collectées dans le cadre de l'application de l'article 6, paragraphe 1, point a. c'est-à-dire un consentement de la personne propriétaire de ces données et dans le cadre de l'article 6, paragraphe 1, point b du RGPD concernant la mise en place de mesures précontractuelles à une inscription potentielle dans notre organisme de formation et dans le parcours **IN TERRAS**. Ces informations seront conservées pendant toute la durée de ce projet expérimental soit 3 ans, à laquelle s'ajoute le temps nécessaire à l'évaluation réelle du projet.

Vous pouvez à tout moment demander un accès à vos données, pour réclamer une rectification, un effacement, ou limiter les traitements réalisés. Vous pourrez également retirer votre consentement aux finalités définies par la présente information. Ces demandes sont à réaliser simplement par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : **Interraspaca@gmail.com**

PROCÉDURE DE TRANSMISSION

Merci de transmettre la fiche par mail au coordonnateur pédagogique :

- pour le site d'Antibes : claire.roussel@educagri.fr
- pour le site d'Aix-Valabre : catherine.orsini@educagri.fr
- pour le site de Digne-Carnejane : lucie.pascal@educagri.fr
- pour le site de Carpentras : catherine.hugouvieux-camarassa@educagri.fr

Cette adresse peut être utilisée pour toute demande d'information sur le dispositif, ainsi que le www.interras.fr

ACCUEIL DU CANDIDAT

Date de l'information collective : Le candidat était présent absent au RV.

Poursuite à l'entretien individuel : OUI NON

Nom du référent de l'information collective :

Date de l'entretien individuel :

Nom du référent de l'entretien individuel :

Entrée dans le parcours : OUI NON si Oui date d'entrée :

Si NON, motif :

Alternative proposée :

Financé par



PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Opéré par



BANQUE des TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS